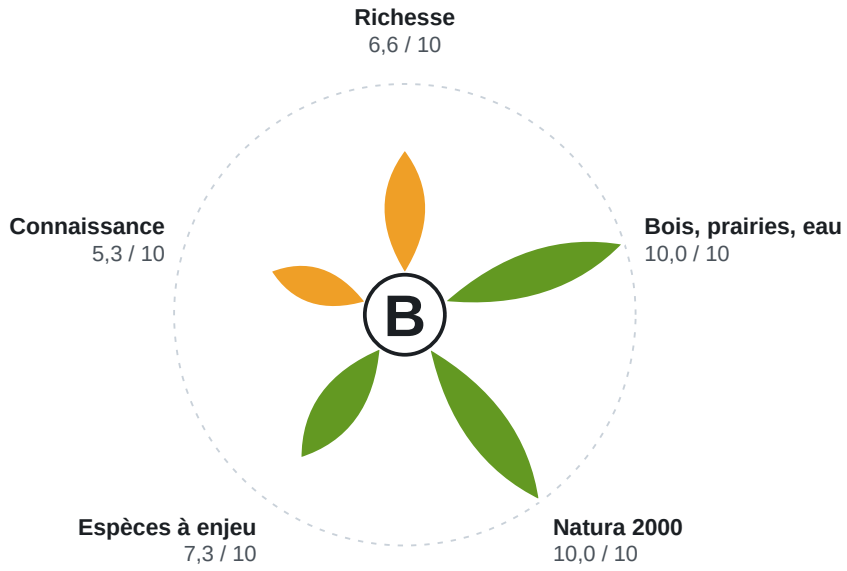
Hastière

Rapport Biodiversity Score · édition du 4 novembre 2026



78,5

points sur 100

8 sur 32 communes du Condroz

Observée de façon inégale

Une partie de la commune est peu observée : la note peut sous-estimer ce qui y vit.

Richesse · 6,6 / 10

773 espèces notées

Comme la moyenne des 32 communes

Bois, prairies, eau · 10,0 / 10

74 % du sol

Bois 50 % · prairies 21 % · eau 2,5 % · reste 26 %

Natura 2000 · 10,0 / 10

31 % du territoire

Vallée de la Meuse en amont d'Hastière, Vallée de la Meuse d'Hastière à Dinant

Espèces à enjeu · 7,3 / 10

34 menacées

Menacées : Bugle de Genève, Androsème
32 envahissantes : ouette d'Egypte, frelon asiatique

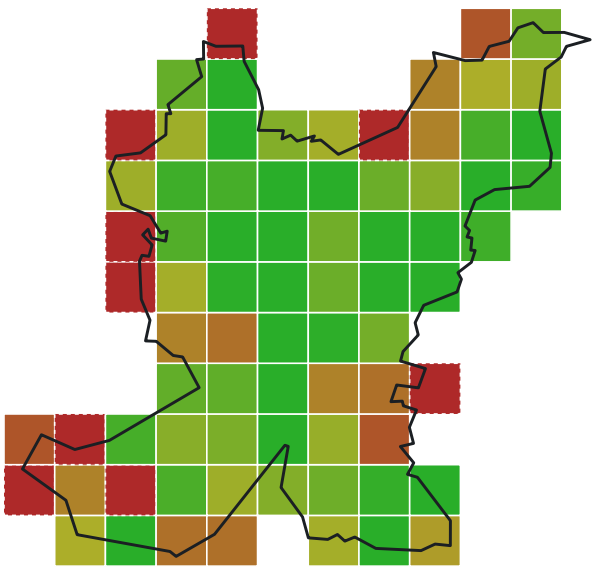
Connaissance · 5,3 / 10

17 % peu observé

18 mailles sans aucune visite en cinq ans

Pétale long : indicateur bien noté. Cercle pointillé : le maximum de 10 points.

Les mailles de 1 km de Hastière



Espèces notées en 5 ans

- aucune
- 1
- 5
- 20
- 60 ou plus

Chaque carré est une maille de 1 km de côté. Sa couleur dit combien d'espèces y ont été notées de 2021 à 2025 : du rouge (peu) au vert (60 ou plus). Un pointillé marque une maille sans aucune espèce. 76 mailles touchent la commune.

Données encore limitées : nous travaillons à intégrer davantage de données. La note sous-estime encore la biodiversité de la commune ; voir l'annexe.

Dans l'app : Bilan communal › Hastière › Le score

À retenir

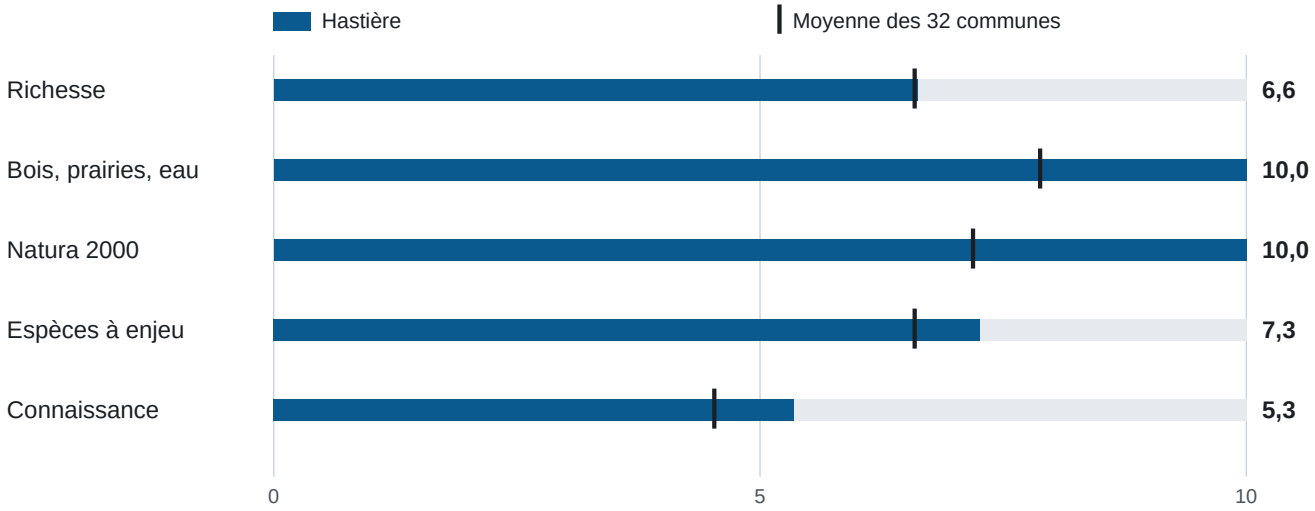
- Points forts : Part en Natura 2000 ; Bois, prairies et eau.
- Là où Hastière perd le plus de points : Surface peu observée ; Richesse en espèces à effort égal.
- Première action : Organiser des journées d'observation là où l'on a peu regardé, jusqu'à 9,3 points de plus au maximum.
- La suite : le détail de chacun des cinq indicateurs, puis les annexes (calcul de la note, sources et licences).

Les communes du Condroz, classées par note

Rang	Commune	Note	Points sur 100	Observation
1	Comblain-au-Pont	A	92,6	Bien observée
2	Anhée	A	86,1	Bien observée
3	Gesves	A	84,2	Observée de façon inégale
...				
5	Yvoir	A	81,4	Bien observée
7	Marchin	A	81,2	Bien observée
8	**Hastière**	**B**	**78,5**	**Observée de façon inégale**
9	Modave	B	77,5	Bien observée
10	Anthisnes	B	76,6	Bien observée
...				

Le détail, indicateur par indicateur

Points par indicateur : Hastière et moyenne des 32 communes



Indicateur	Valeur	Points sur 10	Rang
Richesse en espèces à effort égal	298,7 espèces attendues pour 300 visites	6,6	17 / 32
Bois, prairies et eau	73,7 % de la surface communale	10,0	1 / 32
Part en Natura 2000	31,5 % de la surface communale	10,0	1 / 32
Espèces à enjeu (envahissantes et menacées)	18,2 % des visites	7,3	11 / 32
Surface peu observée	16,6 % de la surface communale	5,3	17 / 32

- Les points forts de la commune : Part en Natura 2000 ; Bois, prairies et eau. Là où elle perd le plus de points : Surface peu observée ; Richesse en espèces à effort égal.
- Une partie de la commune est peu observée : la note peut sous-estimer ce qui y vit.

Dans l'app : Bilan communal › Hastière › Pourquoi

Richesse en espèces à effort égal

- Le nombre d'espèces que l'on s'attend à voir dans la commune pour 300 visites, quel que soit l'effort réel des naturalistes.
- Les observations d'espèces publiées sur GBIF, rangées en visites : une visite est une maille de 1 km un jour donné.
- On tire au hasard 300 visites parmi celles de la commune (raréfaction) et on compte les espèces qu'elles contiennent, avec une étendue sur 200 tirages.
- Combien d'espèces la commune abrite : la valeur compare des communes à effort égal, elle ne les compte pas.

Valeur : 298,7 espèces attendues pour 300 visites. Points : 6,6 sur 10. Rang : 17 sur 32. Repères : 0 point à 100, 10 points à 400.
Sources : Autres jeux d'observations sur GBIF couvrant le Condroz (sélection à valider) ; Jeux DEMNA / SPW publiés sur GBIF (extraits de la base OFFH) ; Observations.be (Natagora) - jeux ouverts publiés sur GBIF pour la Wallonie ; Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier). Licences et mises à jour : voir l'annexe.

Agir sur cet indicateur : jusqu'à +6,8 points sur 100 au mieux

Créer une prairie ou une bande fleurie d'espèces indigènes (mois : mars à avr. et sept. à oct.)

- 26 espèces concernées notées ici, dont 0 menacée.
- Ce qui pourrait changer : Offre de la nourriture à des insectes butineurs et fait revenir des plantes locales. Le choix de semences locales et une fauche annuelle avec exportation décident du résultat.
- Risques et conditions : Des mélanges importés sont moins adaptés aux écosystèmes régionaux. Les plantes exotiques envahissantes peuvent s'installer.
- Comment le vérifier : Relever la flore et les visiteurs de fleurs sur la parcelle à floraison, avant et après deux saisons.
- Sources : Brochure Prairies fleuries (Wallonie, 2012) (Wallonie) ; Brochure Mellifères (Semaine de l'arbre, Wallonie) (Wallonie)
- Les habitants peuvent aider : voir l'onglet Missions.

Planter et entretenir des haies d'essences indigènes (mois : nov. à mars)

- 10 espèces concernées notées ici, dont 10 menacées.
- Ce qui pourrait changer : Offre abri et nourriture à des oiseaux, des petits mammifères et des insectes, et relie des habitats.
- Risques et conditions : Des essences non indigènes ou mal choisies perdent l'intérêt. La plantation compense rarement les haies qui disparaissent : l'entretien compte autant.
- Comment le vérifier : Suivre les oiseaux et les petits mammifères le long des haies récentes et de haies témoins.
- Sources : Nassogne : étude du réseau écologique communal (PCDN) (Commune de Nassogne, aCREA-ULg)
- Les habitants peuvent aider : voir l'onglet Missions.

Créer et entretenir des mares naturelles (mois : sept. à févr.)

- 3 espèces concernées notées ici, dont 0 menacée.
- Ce qui pourrait changer : Offre des sites de reproduction aux amphibiens, dont 50 à 80 % des mares auraient disparu en 50 ans en Wallonie d'après le groupe Raînne ; profite aussi aux libellules.
- Risques et conditions : Une mare de jardin est soumise à des conditions d'urbanisme. L'eau peut s'infiltrer ou s'évaporer sur sols schisteux : une couche d'argile peut être nécessaire. Risque de noyade pour les jeunes enfants.
- Comment le vérifier : Relever les pontes et les larves dans les mares créées sur trois saisons.
- Sources : Guide Mares en forêt (Wallonie) (Wallonie) ; Conventions mares (Raînne, Natagora) (Natagora, Raînne)
- Les habitants peuvent aider : voir l'onglet Missions.

Bois, prairies et eau

- La part de la surface de la commune couverte par des milieux boisés, par des prairies permanentes, et leur somme avec les eaux.
- La carte d'occupation du sol de la Wallonie (WALOUS) et les limites des communes du SPW.
- Les surfaces de chaque catégorie d'occupation, à l'intérieur des limites exactes de la commune, divisées par la surface de la commune.
- La qualité écologique d'un milieu ni sa gestion : seulement ce qui couvre le sol.

Valeur : 73,7 % de la surface communale. Points : 10,0 sur 10. Rang : 1 sur 32. Repères : 0 point à 40, 10 points à 70.
Sources : Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier) ; Occupation du sol en Wallonie - WALOUS (millésimes 2018, 2019, 2020, 2023). Licences et mises à jour : voir l'annexe.

Part en Natura 2000

- La part de la commune située dans un site Natura 2000 et, dans ces sites, la part d'habitats d'intérêt communautaire.
- Les périmètres des sites Natura 2000 et l'inventaire des habitats du SPW.
- Les surfaces sont découpées aux limites de la commune puis divisées ; les recouvrements ne sont comptés qu'une fois.
- L'état de conservation des habitats : l'inventaire donne leur type et leur surface, pas leur état.

Valeur : 31,5 % de la surface communale. Points : 10,0 sur 10. Rang : 1 sur 32. Repères : 0 point à 0, 10 points à 10.
Sources : Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier) ; Habitats naturels dans les sites Natura 2000 (service NATURA_HN) ; Sites protégés Natura 2000 en Wallonie (INSPIRE). Licences et mises à jour : voir l'annexe.

Espèces à enjeu (envahissantes et menacées)

- Deux informations sur les espèces qui comptent pour la nature de la commune. Les espèces exotiques envahissantes sont un problème : moins on les note, mieux c'est, et c'est cette partie qui entre dans la note. Les espèces menacées sont un atout à protéger : en noter est plutôt une bonne nouvelle, mais elles n'entrent pas dans la note.
- Les observations GBIF, la liste des espèces exotiques envahissantes du SPW (reliée par la clé GBIF) et les listes rouges du SPW (reliées par le nom scientifique).
- Pour les envahissantes : la part des visites où au moins une espèce de la liste est notée, à effort égal ; plus elle est basse, plus la note monte. Pour les espèces menacées : le nombre d'espèces notées classées en danger critique, en danger ou vulnérables sur cinq ans, et la part des espèces notées qui ont un statut dans une liste rouge ; ce nombre n'est jamais un score.
- Où les envahissantes sont installées ni quel dommage elles font. Le nombre d'espèces menacées dit qu'on les a notées, pas combien d'individus il y a ni si la commune fait assez pour elles : il grandit avec le nombre d'observateurs et ne se compare jamais d'une commune à l'autre.

Valeur : 18,2 % des visites. Points : 7,3 sur 10. Rang : 11 sur 32. Repères : 0 point à 40, 10 points à 10.
Sources : Autres jeux d'observations sur GBIF couvrant le Condroz (sélection à valider) ; Jeux DEMNA / SPW publiés sur GBIF (extraits de la base OFFH) ; Observations.be (Natagora) - jeux ouverts publiés sur GBIF pour la Wallonie ; Liste des espèces exotiques envahissantes de Wallonie (Union européenne et listes wallonnes) ; Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier) ; Listes rouges wallonnes des espèces menacées (jeu de données ouvert). Licences et mises à jour : voir l'annexe.

Espèces menacées notées (34, liste rouge de Wallonie)

- Bugle de Genève (Ajuga genevensis) (CR)
- Androsème (Hypericum androsaemum) (CR)
- Serin cini (Serinus serinus) (CR)
- Stellaire des marais (Stellaria palustris) (EN)
- Pipit farlouse (Anthus pratensis) (EN)
- Coucou gris (Cuculus canorus) (EN)
- ?illet deltoïde (Dianthus deltoides) (EN)
- Miroir de Vénus (Legousia speculum-veneris) (EN)
- Chataire (Nepeta cataria) (EN)
- Canard souchet (Spatula clypeata) (EN)
- Tourterelle des bois (Streptopelia turtur) (EN)
- Orme blanc (Ulmus laevis) (EN)
- Mouette rieuse (Chroicocephalus ridibundus) (VU)
- Camomille des champs (s.l.) (Anthemis arvensis) (VU)
- Mélampyre des champs (Melampyrum arvense) (VU)
- Mâche dentée (s.l.) (Valerianella dentata) (VU)
- Mauve alcée (Malva alcea) (VU)
- Nerprun purgatif (Rhamnus cathartica) (VU)
- Pouillot fitis (Phylloscopus trochilus) (VU)
- Mésange boréale (Poecile montanus) (VU)
- Polystic à soies (Polystichum setiferum) (VU)
- If (Taxus baccata) (VU)
- Céphalanthère à grandes fleurs (Cephalanthera damasonium) (VU)
- Cigogne blanche (Ciconia ciconia) (VU)
- Busard des roseaux (Circus aeruginosus) (VU)
- Cirse acaule (Cirsium acaulon) (VU)
- Daphné lauréole (Daphne laureola) (VU)
- Loroglosse (Himantoglossum hircinum) (VU)
- Esparcette cultivée (Onobrychis viciifolia) (VU)
- Ophrys abeille (Ophrys apifera) (VU)
- Silaüs des prés (Silaum silaus) (VU)
- Trèfle strié (Trifolium striatum) (VU)
- Arabette glabre (Turritis glabra) (VU)
- Véronique à feuilles luisantes (Veronica polita) (VU)

Les interactions des espèces à enjeu

Seules les relations qui touchent une espèce menacée ou envahissante sont reprises. Elles sont documentées ailleurs dans le monde : ce sont des pistes à vérifier sur le terrain, jamais des constats.

- 5 espèce(s) envahissante(s) notée(s) ici, documentée(s) comme pesant sur d'autres espèces notées ici (81 relations).
 - Ouette d'égypte (Alopochen aegyptiaca) pèse sur : Tournesol (Helianthus annuus).
 - Ragondin (Myocastor coypus) pèse sur : Agrostide stolonifère (Agrostis stolonifera), Fromental (Arrhenatherum elatius), Betterave (Beta vulgaris), Cardamine des prés (Cardamine pratensis), Liseron des champs (Convolvulus arvensis), Reine des prés (Filipendula ulmaria), Gaillet gratteron (Galium aparine), Caille lait blanc (Galium mollugo), Aspérule odorante (Galium odoratum), Caille-lait jaune (Galium verum), Gléchome lierre terrestre (Glechoma hederacea), Lierre (Hedera helix), Herbe aux écus (Lysimachia nummularia), Plantain lancéolé (Plantago lanceolata), Potentille rampante (Potentilla reptans), Brunelle commune (Prunella vulgaris), Epine noire (Prunus spinosa), Bouton d'or (Ranunculus acris), Renoncule rampante (Ranunculus repens), Ronce d'armenie (Rubus armeniacus), Ronce bleuâtre (Rubus caesius), Patience crépue (Rumex crispus), Froment (Triticum aestivum), Véronique des champs (Veronica arvensis), Véronique des ruisseaux (Veronica beccabunga), Véronique petit chêne (Veronica chamaedrys), Véronique filiforme (Veronica filiformis), Véronique à feuilles de lierre (Veronica hederifolia), Véronique des montagnes (Veronica montana), Thé d'Europe (Veronica officinalis), Véronique de perse (Veronica persica).
 - Raton laveur (Procyon lotor) pèse sur : Alliaire (Alliaria petiolata), Canard colvert (Anas platyrhynchos), Grande aigrette (Ardea alba), Crapaud commun (Bufo bufo), Cygne tuberculé (Cygnus olor), Hirondelle de cheminée (Hirundo rustica), Noyer royal (Juglans regia), Lièvre d'europe (Lepus europaeus), Pommier commun (Malus domestica), Lapin de garenne (Oryctolagus cuniculus), Balbuzard australien (Pandion haliaetus), Moineau domestique (Passer domesticus), Faisan de colchide (Phasianus colchicus), Cerisier des oiseaux (Prunus avium), Rat surmulot (Rattus norvegicus), Ronce d'armenie (Rubus armeniacus), Sureau à grappes (Sambucus racemosa), Chouette hulotte (Strix aluco), Étourneau sansonnet (Sturnus vulgaris), Sanglier (Sus scrofa).
 - Tortue de Floride (Trachemys scripta) pèse sur : Carpe commune (Cyprinus carpio).
 - Frelon à pattes jaunes (Vespa velutina) pèse sur : Syrphe ceinturé (Episyrphus balteatus), Lierre (Hedera helix), Pommier commun (Malus domestica), Lapin de garenne (Oryctolagus cuniculus), Panorpe germanique (Panorpa germanica), Decticelle cendrée (Pholidoptera griseoaptera), Cerisier des oiseaux (Prunus avium), Poirier commun (Pyrus communis), Rat surmulot (Rattus norvegicus), Sphaerophore notée (Sphaerophoria scripta), Symphoricarpos albus, Vulcain (Vanessa atalanta), Frelon d'europe (Vespa crabro).
- Action possible : Surveiller ces envahissantes là où les espèces concernées se trouvent, et envisager de les réduire (arrachage, gestion) en priorité près des stations de ces espèces. À vérifier : Les relations sont documentées ailleurs : vérifier sur place que l'envahissante et les espèces concernées se trouvent assez près l'une de l'autre.
- 22 plante(s) menacée(s) notée(s) sans pollinisateur documenté noté dans la commune.
 - Bugle de Genève (Ajuga genevensis), Céphalanthère à grandes fleurs (Cephalanthera damasonium), Cirse acaule (Cirsium acaulon), Daphné lauréole (Daphne laureola), ?illet deltoïde (Dianthus deltoides), Loroglosse (Himantoglossum hircinum), Miroir de Vénus (Legousia speculum-veneris), Mauve alcée (Malva alcea), Mélampyre des champs (Melampyrum arvense), Chataire (Nepeta cataria), Esparcette cultivée (Onobrychis viciifolia), Ophrys abeille (Ophrys apifera), Polystic à soies (Polystichum setiferum), Nerprun purgatif (Rhamnus cathartica), Silaüs des prés (Silaum silaus), Stellaire des marais (Stellaria palustris), If (Taxus baccata), Trèfle strié (Trifolium striatum), Arabette glabre (Turritis glabra), Orme blanc (Ulmus laevis), Mâche dentée (s.l.) (Valerianella dentata), Véronique à feuilles luisantes (Veronica polita).
- Action possible : Chercher les visiteurs de fleurs de ces plantes pendant leur floraison, et conserver ou recréer des habitats fleuris autour de leurs stations. À vérifier : Observer la station à la floraison avant de conclure : une plante pollinisée par le vent ou un groupe mal étudié ressemble à une plante sans pollinisateur.
- 27 espèce(s) menacée(s) sur 34 notée(s) sans aucune relation documentée avec une autre espèce notée.
 - Bugle de Genève (Ajuga genevensis), Céphalanthère à grandes fleurs (Cephalanthera damasonium), Mouette rieuse (Chroicocephalus ridibundus), Cigogne blanche (Ciconia ciconia), Cirse acaule (Cirsium acaulon), Coucou gris (Cuculus canorus), Daphné lauréole (Daphne laureola), ?illet deltoïde (Dianthus deltoides), Loroglosse (Himantoglossum hircinum), Miroir de Vénus (Legousia speculum-veneris), Mauve alcée (Malva alcea), Mélampyre des champs (Melampyrum arvense), Chataire (Nepeta cataria), Ophrys abeille (Ophrys apifera), Mésange boréale (Poecile montanus), Polystic à soies (Polystichum setiferum), Nerprun purgatif (Rhamnus cathartica), Serin cini (Serinus serinus), Silaüs des prés (Silaum silaus), Canard souchet (Spatula clypeata), Stellaire des marais (Stellaria palustris), Tourterelle des bois (Streptopelia turtur), If (Taxus baccata), Trèfle strié (Trifolium striatum), Arabette glabre (Turritis glabra), Orme blanc (Ulmus laevis), Véronique à feuilles luisantes (Veronica polita).
- Action possible : Noter, à chaque observation, avec quoi l'espèce est vue (plante hôte, proie, visiteur) : ces notes comblent le manque d'études. À vérifier : Un manque de relation documentée dit que les études manquent, pas que l'espèce vit seule.

Dans l'app : Bilan communal › Hastière › Les espèces · Les interactions

Agir sur cet indicateur : jusqu'à +5,5 points sur 100 au mieux

Gérer les espèces exotiques envahissantes notées dans la commune (mois : avr. à sept.)

- Espèces envahissantes notées ici, par type : Plantes (26) : Balsamine de l'Himalaya (Impatiens glandulifera), Renouée du Japon (Reynoutria japonica), Rosier rugueux (Rosa rugosa), Arbre à papillon (Buddleja davidii), Laurier-cerise (Prunus laurocerasus), Mahonia faux-houx (Mahonia aquifolium), Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia), Sumac de Virginie (Rhus typhina), Solidage glabre (Solidago gigantea), Érable à feuilles de frêne (Acer negundo), Cerisier tardif (Prunus serotina), Bident à fruits noirs (Bidens frondosa), Séneçon du Cap (Senecio inaequidens), Vigne vierge commune (Parthenocissus inserta), Ailante glanduleux (Ailanthus altissima), Amélanchier de Lamarck (Amelanchier lamarckii), Cotonéaster horizontal (Cotoneaster horizontalis), Solidage du Canada (Solidago canadensis), Azolla (Azolla filiculoides), Cornouiller soyeux (Cornus sericea), Crassule des étangs (Crassula helmsii), Souchet vigoureux (Cyperus eragrostis), Élodée de Nuttall (Elodea nuttallii), Berce du

Caucase (Heracleum mantegazzianum), Balsalmine à petites fleurs (Impatiens parviflora), Lupin vivace (Lupinus polyphyllus) ; Autres (eau, champignons, sol) (2) : Écrevisse américaine (Faxonius limosus), Tortue de Floride (Trachemys scripta) ; Mammifères (2) : Raton laveur (Procyon lotor), Ragondin (Myocastor coypus) ; Insectes (1) : Frelon à pattes jaunes (Vespa velutina) ; Oiseaux (1) : Ouette d'égypte (Alopochen aegyptiaca).

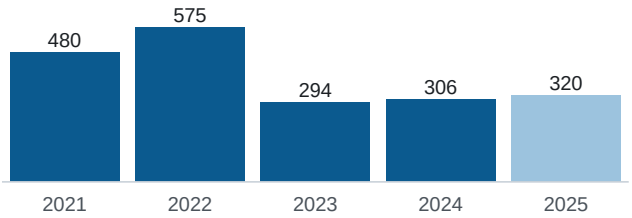
- Ce qui pourrait changer : Réduit la pression de ces espèces sur les espèces locales. Les relations documentées dans le projet disent quelles espèces notées sont concernées, sans mesure du dommage dans la commune.
- Risques et conditions : La sève de la berce provoque des brûlures : protections nécessaires. Une intervention à mauvaise date ou incomplète favorise la repousse. Les renouées asiatiques sont plus difficiles à traiter. Capturer ou détruire un animal est encadré par la réglementation : se renseigner auprès du DNF avant d'intervenir.
- Comment le vérifier : Cartographier les stations avant, retraiter à l'échéance conseillée et recompter l'année suivante.
- Sources : Guide de gestion de la berce du Caucase, de la balsamine de l'Himalaya et des renouées (ULiège, pour le SPW) (ULiège) ; Dépliant berce du Caucase (Contrat de rivière Meuse aval) (Contrat de rivière)

Surface peu observée

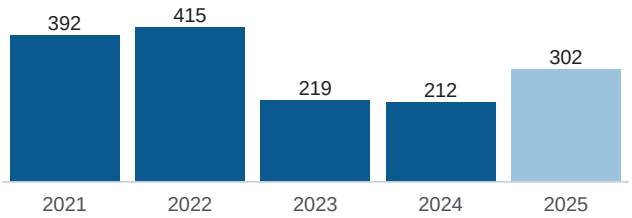
- La part de la surface de la commune où presque personne n'observe : sans aucun jour d'observation, ou moins de trois jours.
- Les observations GBIF, placées sur la grille de 1 km, et les limites des communes.
- Pour chaque maille de la grille, les jours distincts d'observation sur cinq ans ; on additionne les surfaces des mailles pauvres, pondérées par leur surface dans la commune.
- Que le vivant manque : un endroit parcouru sans publication compte comme une lacune ; aucune maille n'est publiée.

Valeur : 16,6 % de la surface communale. Points : 5,3 sur 10. Rang : 17 sur 32. Repères : 0 point à 30, 10 points à 5.
Sources : Autres jeux d'observations sur GBIF couvrant le Condroz (sélection à valider) ; Jeux DEMNA / SPW publiés sur GBIF (extraits de la base OFFH) ; Observations.be (Natagora) - jeux ouverts publiés sur GBIF pour la Wallonie ; Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier). Licences et mises à jour : voir l'annexe.

Visites par année



Espèces notées par année



Sur les trois dernières années (2023-2025) : 920 visites et 506 espèces notées. Sur les cinq ans de la note (2021-2025) : 1 975 visites et 773 espèces notées.
Une visite est une maille de 1 km un jour donné : plus de visites veut dire que plus de monde a regardé, pas qu'il y a plus de vie.
L'année en cours n'est pas montrée : les sources publient leurs observations avec du retard. Information, hors de la note.

Agir sur cet indicateur : jusqu'à +9,3 points sur 100 au mieux

Organiser des journées d'observation là où l'on a peu regardé (mois : mars à sept.)

- Ce qui pourrait changer : Fait baisser la part de la commune peu observée (moins de trois jours d'observation en cinq ans) et rend les indicateurs d'observation plus solides. Ne dit rien de ce que l'on y trouvera.
- Risques et conditions : Le calcul suppose que chaque journée est placée dans une zone encore peu observée. Des observations publiées sur GBIF sont nécessaires : une sortie non publiée ne compte pas.
- Comment le vérifier : Recalculer l'indicateur « Lacunes d'observation » après la saison et vérifier que les observations sont bien publiées.
- Sources : observations.be, base de données participative de Natagora (Natagora) ; Fiche de méthode du projet : lacunes d'observation (Mycelium)

Observer davantage : le calcul exact

- Avec 20 journées d'observation bien placées, la part de la commune peu observée passerait de 16,6 % à 2,9 %. La note passerait de 78,5 à 87,8 (lettre A), rang 2 sur 32.

Seul l'effet de l'observation est calculé exactement. Pour les autres actions, l'effet est une hypothèse tirée des sources citées.
Un classement compare des communes que l'on n'a pas observées avec la même énergie : une commune bien notée peut surtout être bien observée. Les seuils de la note sont des choix du projet.
Édition de travail : ce rapport n'a pas encore été relu par une personne extérieure au projet. Aucun observateur et aucune observation isolée ne sont montrés ; les mailles de 1 km n'affichent que des comptes d'espèces.
Dans l'app : Bilan communal › Hastière › Agir

Annexe : sources, licences et calcul

Comment la note est calculée, pas à pas

1. Les observations d'espèces viennent de GBIF (jeux de Natagora, du SPW-DEMNA et d'autres producteurs). Chacune est rattachée à une commune par ses coordonnées exactes, puis rangée en visites : une visite est une maille de 1 km un jour donné.
2. La note porte sur les cinq dernières années complètes, de 2021 à 2025. L'année en cours n'y entre pas : les producteurs publient leurs observations avec du retard, et la compter montrerait surtout les sources qui ont déjà publié.
3. Cinq indicateurs donnent chacun une valeur à la commune (voir « Le détail, indicateur par indicateur »). Les autres données du rapport sont de l'information, hors de la note.
4. Chaque valeur devient des points de 0 à 10, en ligne droite entre deux repères fixes choisis par le projet : 0 point au premier repère, 10 points au second, sans jamais dépasser.
5. La note est la moyenne des points des indicateurs publiés, multipliée par 10 : elle va de 0 à 100. Il faut au moins 4 indicateurs publiés pour qu'une note existe.
6. La lettre vient du seuil franchi : A à partir de 80 points sur 100, B de 65, C de 50, D de 35, E en dessous. Elle ne dépend pas des autres communes ; le rang, lui, les compare.
7. Le niveau d'observation (bien observée, observée de façon inégale, peu observée) dit si la note repose sur un territoire regardé de près : il vient de la part de la surface de la commune où presque personne n'observe.
8. Rien n'est individuel : ni observateur, ni observation isolée n'est montré, et une maille de 1 km n'affiche qu'un compte d'espèces. Les espèces sensibles ne sont pas localisées.

Des données encore limitées

- Ce rapport s'appuie sur les observations publiées en données ouvertes sur GBIF. Une partie seulement des observations encodées par les naturalistes y figure.
- Exemple : à Ciney, en 2025, GBIF contient environ 1 050 observations, toutes sources confondues (dont environ 200 d'oiseaux), alors que les plateformes d'encodage en comptent près de 8 000 (dont environ 3 900 d'oiseaux), d'après une consultation faite le 31 octobre 2026 par l'auteur du site.
- Conséquence : la richesse, la connaissance et donc la note sous-estiment encore la biodiversité de la commune et l'effort réel des observateurs ; les espèces communes y sont très peu présentes. Les écarts entre communes sont à lire avec prudence. Nous travaillons à intégrer davantage de données.

De la donnée à l'indicateur

Richesse en espèces à effort égal

- Données : Les observations d'espèces publiées sur GBIF, rangées en visites : une visite est une maille de 1 km un jour donné.
- Calcul : On tire au hasard 300 visites parmi celles de la commune (raréfaction) et on compte les espèces qu'elles contiennent, avec une étendue sur 200 tirages.
- Sources : Autres jeux d'observations sur GBIF couvrant le Condroz (sélection à valider) ; Jeux DEMNA / SPW publiés sur GBIF (extraits de la base OFFH) ; Observations.be (Natagora) - jeux ouverts publiés sur GBIF pour la Wallonie ; Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier).

Bois, prairies et eau

- Données : La carte d'occupation du sol de la Wallonie (WALOUS) et les limites des communes du SPW.
- Calcul : Les surfaces de chaque catégorie d'occupation, à l'intérieur des limites exactes de la commune, divisées par la surface de la commune.
- Sources : Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier) ; Occupation du sol en Wallonie - WALOUS (millésimes 2018, 2019, 2020, 2023).

Part en Natura 2000

- Données : Les périmètres des sites Natura 2000 et l'inventaire des habitats du SPW.
- Calcul : Les surfaces sont découpées aux limites de la commune puis divisées ; les recouvrements ne sont comptés qu'une fois.
- Sources : Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier) ; Habitats naturels dans les sites Natura 2000 (service NATURA_HN) ; Sites protégés Natura 2000 en Wallonie (INSPIRE).

Espèces à enjeu (envahissantes et menacées)

- Données : Les observations GBIF, la liste des espèces exotiques envahissantes du SPW (reliée par la clé GBIF) et les listes rouges du SPW (reliées par le nom scientifique).
- Calcul : Pour les envahissantes : la part des visites où au moins une espèce de la liste est notée, à effort égal ; plus elle est basse, plus la note monte. Pour les espèces menacées : le nombre d'espèces notées classées en danger critique, en danger ou vulnérables sur cinq ans, et la part des espèces notées qui ont un statut dans une liste rouge ; ce nombre n'est jamais un score.
- Sources : Autres jeux d'observations sur GBIF couvrant le Condroz (sélection à valider) ; Jeux DEMNA / SPW publiés sur GBIF (extraits de la base OFFH) ; Observations.be (Natagora) - jeux ouverts publiés sur GBIF pour la Wallonie ; Liste des espèces exotiques envahissantes de Wallonie (Union européenne et listes wallonnes) ; Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier) ; Listes rouges wallonnes des espèces menacées (jeu de données ouvert).

Surface peu observée

- Données : Les observations GBIF, placées sur la grille de 1 km, et les limites des communes.
- Calcul : Pour chaque maille de la grille, les jours distincts d'observation sur cinq ans ; on additionne les surfaces des mailles pauvres, pondérées par leur surface dans la commune.
- Sources : Autres jeux d'observations sur GBIF couvrant le Condroz (sélection à valider) ; Jeux DEMNA / SPW publiés sur GBIF (extraits de la base OFFH) ; Observations.be (Natagora) - jeux ouverts publiés sur GBIF pour la Wallonie ; Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier).

Les sources, leurs licences et leurs mises à jour

Pour chaque source : sa licence, l'identification de la version lue, le jour de son dernier chargement dans le projet, et, pour les observations, le jour de la plus récente. Les observations les plus récentes dépendent du moment où chaque producteur republie ses jeux sur GBIF.

Autres jeux d'observations sur GBIF couvrant le Condroz (sélection à valider)

- Licence : mixed. Données de plusieurs fournisseurs via GBIF.org.
- Version lue : GBIF download 0026355-261023074918325 ; DOI 10.15468/dl.zvf8br.
- Dernier chargement dans le projet : 4 novembre 2026.
- Observations jusqu'au : 26 octobre 2026.
- Utilisée pour : connaissance-interactions, Espèces à enjeu (envahissantes et menacées), Surface peu observée, Richesse en espèces à effort égal.

Jeux DEMNA / SPW publiés sur GBIF (extraits de la base OFFH)

- Licence : mixed. Données SPW - DEMNA via GBIF.org (licences CC BY 4.0 et CC BY-NC 4.0 selon le jeu).
- Version lue : GBIF download 0026355-261023074918325 ; DOI 10.15468/dl.zvf8br.
- Dernier chargement dans le projet : 4 novembre 2026.
- Observations jusqu'au : 31 octobre 2026.
- Utilisée pour : connaissance-interactions, Espèces à enjeu (envahissantes et menacées), Surface peu observée, Richesse en espèces à effort égal.

Observations.be (Natagora) - jeux ouverts publiés sur GBIF pour la Wallonie

- Licence : mixed. Données Natagora (Observations.be) via GBIF.org (licences CC0 et CC BY 4.0 selon le jeu).
- Version lue : GBIF download 0026355-261023074918325 ; DOI 10.15468/dl.zvf8br.
- Dernier chargement dans le projet : 4 novembre 2026.
- Observations jusqu'au : 9 novembre 2025.
- Utilisée pour : connaissance-interactions, Espèces à enjeu (envahissantes et menacées), Surface peu observée, Richesse en espèces à effort égal.

Global Biotic Interactions (GloBI), interactions documentées entre espèces

- Licence : mixed. Poelen JH, Simons JD, Mungall CJ (2014) Global Biotic Interactions: an open infrastructure to share and analyze species-interaction datasets. Ecological Informatics 24: 148-159, https://doi.org/10.1016/j.ecoinf.2014.08.005 ; chaque interaction cite aussi l'étude dont elle provient.
- Version lue : 1165 species asked.
- Dernier chargement dans le projet : 28 octobre 2026.
- Utilisée pour : connaissance-interactions.

Liste des espèces exotiques envahissantes de Wallonie (Union européenne et listes wallonnes)

- Licence : CC-BY-4.0. SPW ARNE - Biodiversité - Liste des espèces exotiques envahissantes - Wallonie (2025), Open Data Wallonie-Bruxelles, https://www.odwb.be/explore/dataset/liste-des-especes-exotiques-envahissantes-wallonie/
- Version lue : dataset issued 2025-07-16.
- Dernier chargement dans le projet : 16 octobre 2026.
- Utilisée pour : Espèces à enjeu (envahissantes et menacées).

Limites administratives wallonnes - communes (situation légale au 1er janvier)

- Licence : CC-BY-4.0. Source des données : SPF Finances - AGDP (Unités administratives, CC BY 4.0), diffusées par le Service public de Wallonie (SPW).
- Version lue : latest boundary version 2025-04-18.
- Dernier chargement dans le projet : 4 novembre 2026.
- Utilisée pour : connaissance-interactions, Espèces à enjeu (envahissantes et menacées), Surface peu observée, Bois, prairies et eau, Part en Natura 2000, Richesse en espèces à effort égal.

Listes rouges wallonnes des espèces menacées (jeu de données ouvert)

- Licence : CC-BY-4.0. SPW ARNE - Biodiversité - Listes rouges, Open Data Wallonie-Bruxelles, https://www.odwb.be/explore/dataset/biodiversite-liste-rouge/
- Version lue : dataset issued 2026-04-24.
- Dernier chargement dans le projet : 16 octobre 2026.
- Utilisée pour : Espèces à enjeu (envahissantes et menacées).

Habitats naturels dans les sites Natura 2000 (service NATURA_HN)

- Licence : CC-BY-4.0. Service public de Wallonie (SPW) - Habitats Naturels dans les sites Natura 2000 (2025-12-31) https://geodata.wallonie.be/id/3c35881c-dde1-4d85-8873-b60229afea9b
- Version lue : layer 7 (EUNIS inventory), WalEUNIS version not documented by the SPW.
- Dernier chargement dans le projet : 4 novembre 2026.

- Utilisée pour : Part en Natura 2000.

Sites protégés Natura 2000 en Wallonie (INSPIRE)

- Licence : CC-BY-4.0. Service public de Wallonie (SPW) - INSPIRE - Sites protégés Natura 2000 en Wallonie (BE) (2019-04-19) https://geodata.wallonie.be/id/541e92de-dbc9-46df-880c-1076798bdbb3
- Version lue : layer transformed 2025-11-23.
- Dernier chargement dans le projet : 4 novembre 2026.
- Utilisée pour : Part en Natura 2000.

Occupation du sol en Wallonie - WALOUS (millésimes 2018, 2019, 2020, 2023)

- Licence : CC-BY-4.0. Service public de Wallonie (SPW), Université Libre de Bruxelles (ULB), Université catholique de Louvain (UCL), Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) - Occupation du sol en Wallonie - WALOUS 2018 - vecteur (2021-09-03) https://geodata.wallonie.be/id/438fcfc5-ae66-4faa-a352-0368145fad50 ; Service public de Wallonie (SPW), Aerospacelab S.A. - Occupation du sol en Wallonie - WALOUS 2023 (2025-07-14) https://geodata.wallonie.be/id/4e780ba1-463c-478e-95df-d2f1963a150d
- Version lue : WALOUS OCS 2018 (vector), 2023 (raster).
- Dernier chargement dans le projet : 4 novembre 2026.
- Utilisée pour : Bois, prairies et eau.

Les producteurs publient avec du retard : les observations de l'année en cours ne sont pas dans la note, et une source qui n'a pas republié ses jeux depuis un an donne un dernier jour d'observation ancien. Le projet ne corrige pas ces retards : il les montre.